MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Gendarmerie de la sécurité des armements nucléaires

Décision n° 554 GSAN/EM/SAS/RH/PSO du 1er juillet 2014 portant attribution, en 2014, de la prime de résultats exceptionnels à titres individuel et exceptionnel

NOR: INTJ1415803S

Le commandant de la gendarmerie de la sécurité des armements nucléaires,

Vu le code de la défense;

Vu la loi nº 2002-1094 du 29 août 2002 d'orientation et de programmation pour la sécurité intérieure;

Vu le décret nº 2004-1073 du 11 octobre 2004 portant création d'une prime de résultats exceptionnels dans la gendarmerie nationale;

Vu l'arrêté du 11 octobre 2004 portant application du décret nº 2004-1073 du 11 octobre 2004 portant création d'une prime de résultats exceptionnels dans la gendarmerie nationale,

Décide:

Article 1er

Les personnels de la gendarmerie en activité de service dont la liste est jointe percevront, à titres individuel et exceptionnel, au titre de l'année 2013 une prime de résultats exceptionnels.

Article 2

Une prime de 500,00 € (cinq cents euros) est attribuée, à titre individuel, aux militaires dont la liste figure en annexe I.

Article 3

Une prime de 400,00 € (quatre cents euros) est attribuée, à titre individuel, aux militaires dont la liste figure en annexe II.

Article 4

Une prime de 500,00 € (cinq cents euros) est attribuée, à titre exceptionnel, aux militaires dont la liste figure en annexe III.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur. Elle prendra effet au lendemain de sa publication.

Fait le 1^{er} juillet 2014.

Le colonel, commandant la gendarmerie de la sécurité des armements nucléaires, J.-M. Delétang

ANNEXE I

LISTE DES MILITAIRES BÉNÉFICIANT D'UNE PRIME DE RÉSULTATS EXCEPTIONNELS, À TITRE INDIVIDUEL, D'UN MONTANT DE 500,00 € POUR L'ANNÉE 2013

Denieul	Morgan	Nigend: 226941	Nls: 8075368
Denis	Hervé	Nigend: 106264	Nls: 5174018
Le Bloa	Domonique	Nigend: 102428	Nls: 5126349
Péré	Christophe	Nigend: 229794	Nls: 8058470
Thevenon	Pascal	Nigend: 121869	Nls: 5269910
Thomas	Frédéric	Nigend: 129665	Nls: 5282595
Vermaut	Sébastien	Nigend: 213961	Nls: 8063903

ANNEXE II

LISTE DES MILITAIRES BÉNÉFICIANT D'UNE PRIME DE RÉSULTATS EXCEPTIONNELS, À TITRE INDIVIDUEL, D'UN MONTANT DE 400,00 € POUR L'ANNÉE 2013

Gabriele	Marcel	Nigend: 155804	Nls: 8013339
Fischoeder	Olivier	Nigend: 166448	Nls: 8022865
Fremin	Mathias	Nigend: 170460	Nls: 8025640
Lebreton	Roger	Nigend: 108414	Nls: 5151024
Renault	Christophe	Nigend: 161798	Nls: 8018783
Rodoz	Pascal	Nigend: 154326	Nls: 6036892
Violo	Alessandro	Nigend: 154345	Nls: 8012187

ANNEXE III

LISTE DES MILITAIRES BÉNÉFICIANT D'UNE PRIME DE RÉSULTATS EXCEPTIONNELS, À TITRE EXCEPTIONNEL, D'UN MONTANT DE 500,00 € POUR L'ANNÉE 2013

Pierret Frédéric Nigend : 109823 Nls : 5175375